

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	ROWE Mineralölwerk GmbH	
Rue:	Langgewann 101	
Lieu:	D-67547 Worms	
Téléphone:	+49 (0)6241 5906-0	Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
E-mail:	info@rowe-oil.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	
E-mail:	sdb@rowe-oil.com	
Internet:	www.rowe-oil.com	
Service responsable:	Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304
 Skin Irrit. 2; H315
 Eye Irrit. 2; H319
 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

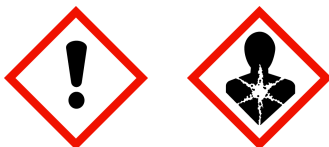
Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition
 Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié
 Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié
 Hydrocarbures aromatiques, C10

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
------	--

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 2 de 17

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition			60 - < 100 %
	265-150-3	649-327-00-6	01-2119486659-16	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol			2,5 - < 5 %
	203-234-3		01-2119487289-20	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335			
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié			2,5 - < 5 %
	265-149-8	649-422-00-2	01-2119484819-18	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié			2,5 - < 5 %
	265-198-5	649-424-00-3		
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411			
68071-17-0	Poly(oxy-,1,2-ethanediyl), .alpha.-isodecyl-.omega.-hydroxy-,phosphate, potassium salt			2,5 - < 5 %
	683-342-9			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)			2,5 - < 5 %
	271-653-9		01-2119951823-33	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H411			
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10			1 - < 2,5 %
	918-811-1		01-2119463588-24	
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H336 H304 H411 EUH066			
91-20-3	naphtalène			0,3 - < 1 %
	202-049-5	601-052-00-2	01-2119561346-37	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 3 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	60 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = 28,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
104-76-7	203-234-3	2-éthylhexan-1-ol	2,5 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 3290 mg/kg	
64742-47-8	265-149-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 4000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-94-5	265-198-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	2,5 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
68603-38-3	271-653-9	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	2,5 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 3000 mg/kg	
1189173-42-9	918-811-1	Hydrocarbures aromatiques, C10	1 - < 2,5 %
		par inhalation: CL50 = > 6193 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 3160 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3492 mg/kg	
91-20-3	202-049-5	naphtalène	0,3 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 710 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 4 de 17

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 5 de 17

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 6 de 17

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		1,9 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique		1286,4 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local		837,5 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local		1066,67 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		0,41 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique		1152 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local		178,57 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local		640 mg/m ³
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		12,8 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local		53,2 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local		53,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		2,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local		26,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local		26,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		11,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		1,1 mg/kg p.c./jour
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié			
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		10,2 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		42,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		2,1 mg/kg p.c./jour
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		73,44 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		4,16 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		21,73 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		6,25 mg/kg p.c./jour
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		151 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		32 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		7,5 mg/kg p.c./jour
91-20-3	naphtalène			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		25 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 7 de 17

Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	3,57 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,17 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,284 mg/kg
Sédiment marin		0,028 mg/kg
Intoxication secondaire		55 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,047 mg/kg
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	
Eau douce		0,007 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,012 mg/l
Eau de mer		0,0007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,21115 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		830 mg/l
Sol		0,09979 mg/kg
91-20-3	naphtalène	
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,02 mg/l
Eau de mer		0,0024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0672 mg/kg
Sédiment marin		0,0672 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2,9 mg/l
Sol		0,0533 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 8 de 17

choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune-orange
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	-22 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	175-230 °C
Inflammabilité:	Combustible. Non inflammable.
Limite inférieure d'explosivité:	0.5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7.0 vol. %
Point d'éclair:	62 °C
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	1,7 mm ² /s
Hydrosolubilité:	Non miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,803 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique
Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 9 de 17

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 220,4 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 30,06 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 10 de 17

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 28,1 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol				
	orale	DL50 3290 mg/kg	Rat	Publication (1973)	OECD Guideline 401
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
64742-47-8	Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	EPA OTS 798.1175
	cutanée	DL50 > 4000 mg/kg	Lapin	Study report (1980)	OECD Guideline 402
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1990)	EPA OTS 798.1175
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)				
	orale	DL50 > 3000 mg/kg	Rat	Study report (1990)	OECD Guideline 401
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10				
	orale	DL50 3492 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Lapin	Study report (1984)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 6193 mg/l	Rat	Study report (1996)	OECD Guideline 403
91-20-3	naphtalène				
	orale	DL50 710 mg/kg	Souris	FUND. APPL. TOXICOL 4: 406-419 (1984) (1)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 16000 mg/kg	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 77,7 mg/l	Rat	Study report (1985)	EPA TSCA

Irritation et corrosivité

- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 11 de 17

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 12 de 17

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 22 - < 32 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1983)	DIN 38 412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,56 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2004)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 13 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 211
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 211
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 17,1 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus	Study report (1991)	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11,5 mg/l	72 h	Desmodesmus subsPICATUS	Study report (1991)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1991)	EU Method C.2
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna Straus	Study report (2004)	OECD Guideline 202
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,9 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2001)	ISO-guideline 7346/2
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 ca. 3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1994)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,32 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	Study report (1995)	OECD Guideline 204
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 14 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Study report (2006)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0,441 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,771 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	
91-20-3	naphtalène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,45 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	Mar Environ Res 11, 183-200 (1984)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 13 de 17

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	> 2,4 - < 5,2
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	2,9
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	> 3,1 - < 4,7
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	5,45
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10	>= 3,17
91-20-3	naphtalène	3,4

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	39 - 18220		USEPA (2008)
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	26 - 18000		USEPA (2008)
68603-38-3	Amides, C16-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	81		US EPA. [2012]. Esti
1189173-42-9	Hydrocarbures aromatiques, C10	>= 70		REACH Registration D
91-20-3	naphtalène	36,5 - 168	Cyprinus carpio	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130703 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); combustibles liquides usagés; autres combustibles (y compris mélanges); déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130703 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); combustibles liquides usagés; autres combustibles (y compris mélanges); déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 14 de 17

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 15 de 17

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 1,2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 16 de 17

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë
Asp. Tox: Danger par aspiration
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Carc: Cancérogénicité
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
M-Factor: Multiplication Factor
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
DGR: Dangerous Goods Regulations
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
EG or EC: European Community
IE: Industrial Emissions
SVHC: Substance of Very High Concern

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC OCTANE BOOSTER

Date de révision: 02.02.2024

Code du produit: 22004

Page 17 de 17

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)